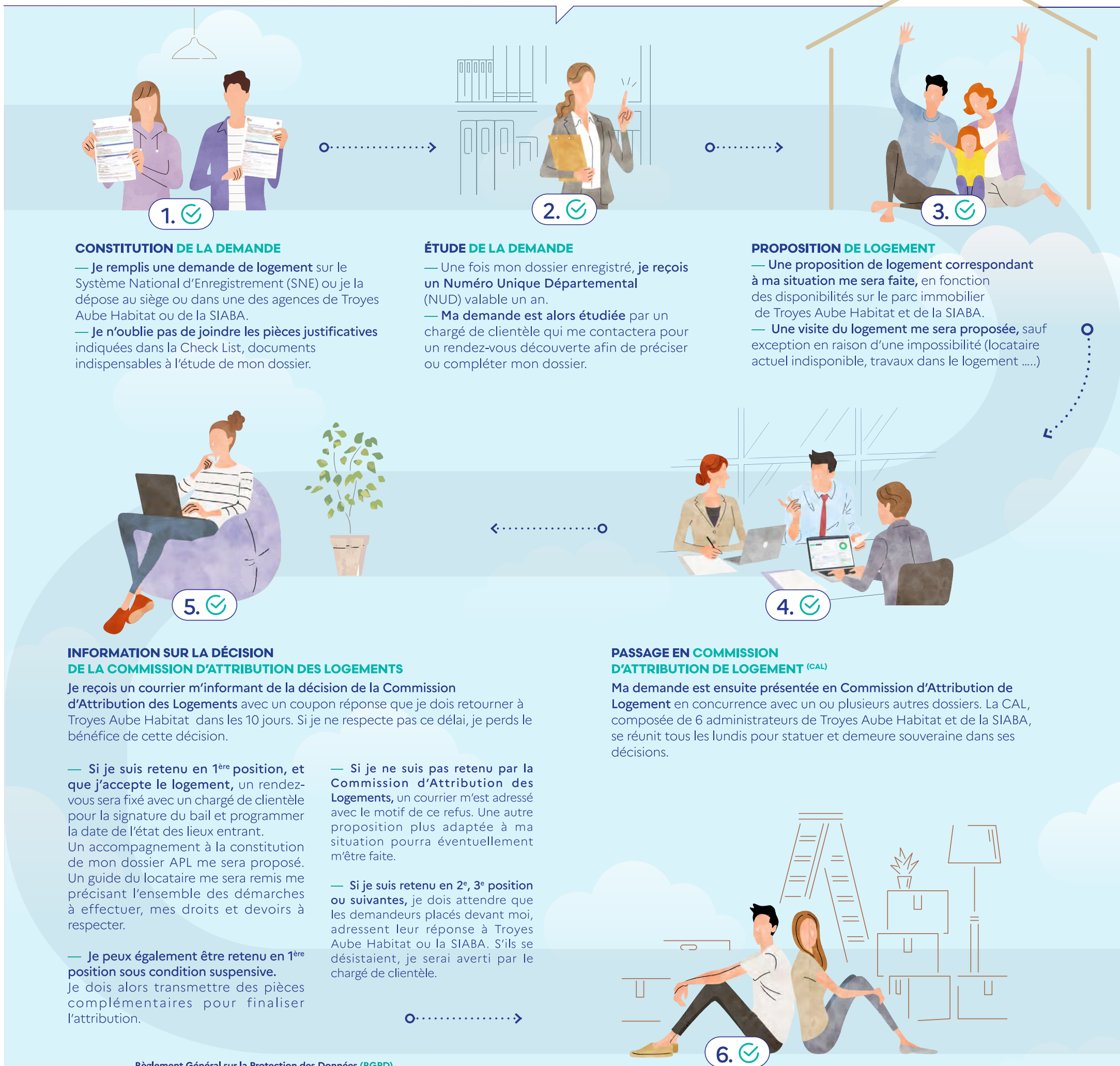


LES 6 ÉTAPES DE LA PROCÉDURE D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL



Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

— Troyes Aube Habitat et la SIABA traitent vos données pour gérer votre demande de logement social en location, dans le respect des dispositions du Code de la construction et de l'habitation.

— Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et les droits dont vous disposez, veuillez consulter le site web de Troyes Aube Habitat (onglet Demander un dossier ou contactez le référent RGPD à l'adresse rgpd@troyes-aube-habitat.fr ou par courrier à l'adresse 47 rue Louis Ulbach • 10 000 Troyes.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À UN LOGEMENT SOCIAL

MES REVENUS SONT SUFFISANTS ET NE DÉPASSENT PAS LES PLAFONDS DE RESSOURCES FIXÉS AU 1^{ER} JANVIER DE CHAQUE ANNÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
(CRITÈRE RÉGLEMENTAIRE)

JE SUIS EN SITUATION RÉGULIÈRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL
(CRITÈRE RÉGLEMENTAIRE)

JE NE SUIS PAS PROPRIÉTAIRE D'UN BIEN ADAPTÉ À MA SITUATION
(CRITÈRE RÉGLEMENTAIRE)

MA DEMANDE RÉPOND AUX CRITÈRES DE LA POLITIQUE DE PEUPLEMENT DE TROYES AUBE HABITAT/SIABA VOTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LE LOYER DU LOGEMENT EST EN ADÉQUATION AVEC LE MONTANT ET LA NATURE DE MES REVENUS (LE TAUX D'EFFORT EST ACCEPTABLE POUR MA SITUATION FINANCIÈRE).

LA TYPOLOGIE DU LOGEMENT EST COHÉRENTE AVEC MA COMPOSITION FAMILIALE.